

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 juin 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-04-35 - ENVIRONNEMENT (8.8) - DELIBERATION DE PRINCIPE POUR SOLLICITER L'AVIS DES COMMUNES SUR LA PRISE DE COMPETENCE « EAU POTABLE » AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

**DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l’extrait de Délibération**

L

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d’André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu’à la 2018.04.19), Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique FERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 suppléances.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Mustapha ADRAYNI
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

Par délibération en date du 30 mars 2017, la communauté de Communes Terres Toulaises a décidé de lancer une étude globale « Eau » dont l'objectif est de définir la meilleure solution pour l'exercice des compétences « Eau potable et Assainissement (y compris la gestion des eaux pluviales) » à l'horizon des échéances prévues par la loi NOTRe au 1er janvier 2020, étant précisé que la Communauté de Communes exerce déjà aujourd'hui les compétences assainissement et eaux pluviales sur la totalité de son territoire.

Suite à consultation, le groupement des bureaux d'étude Artelia et Collectivités Conseil a été retenu pour la réalisation de ce travail. La mission est composée des phases successives, le recueil des données des services d'eau et d'assainissement (phase 1), le bilan-diagnostic de la situation existante (phase 2) et la préparation à l'exercice des compétences (phase 3).

L'étude a débuté de manière effective en septembre 2017 avec la réalisation de plusieurs réunions de présentation et le lancement de la 1<sup>ère</sup> phase. La deuxième phase a été lancée début 2018 après une restitution de l'avancement de la collecte des données fin janvier dernier. La restitution de la phase 2 a eu lieu en juin 2018 et nécessite encore la consolidation et la finalisation des rapports attendus et demandés dans le cahier des charges.

Il est précisé qu'une proposition de loi, actuellement en cours d'examen, pourrait modifier le cadre législatif de la loi NOTRe, avec notamment la possibilité d'un report calendaire du transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité.

Cela étant, compte tenu de la démarche engagée sur le territoire de la CC2T, des échéanciers de marchés et DSP en cours dans les communes – dont certains ont déjà été prolongés pour être au rendez-vous de 2020 – et afin de pouvoir donner des orientations au bureau d'études quant à la poursuite de l'étude (Phase 3 : Préparation à l'exercice des compétences), l'exécutif Communautaire, favorable à la prise de compétence communautaire pour l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020, souhaite recueillir un 1<sup>er</sup> avis des conseils municipaux sur ce sujet.

Ce 1<sup>er</sup> avis constituera également une délibération de principe des communes.

Si la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 se confirme, la procédure habituelle de transfert de compétence sera mise en œuvre avec, dans le cadre législatif actuel, la nécessité d'une délibération de l'assemblée communautaire approuvant la prise de compétence et la consultation des communes membres.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 31 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des Maires du 14 juin 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Valider la sollicitation de l'avis des conseils municipaux des communes membres sur la perspective de prise de compétence « eau potable » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

